Bourse Fondation UQTR et Syndicat des chargés de cours

Renseignements sur le concours de décembre 2026

1. Description

Cette bourse, financée par le syndicat des chargés de cours de l'UQTR, vise à soutenir les personnes chargées de cours dans la réalisation d'un projet de recherche mené de manière individuelle ou en équipe.

2. Objectifs de la bourse

- Initier ou soutenir les activités de recherche des personnes chargées de cours.
- Valoriser l'expertise et les contributions scientifiques des personnes chargées de cours.
- Parfaire les connaissances scientifiques ou issues de la recherche des personnes chargées de cours, et ce, afin d'offrir aux personnes étudiantes une formation de grande qualité en recherche.
- Soutenir la formation de la relève scientifique favorisant l'intégration de personnes étudiantes au sein des activités de recherche des personnes chargées de cours.

3. Conditions d'admissibilité

- Pour être admissible, la personne chargée de cours doit avoir obtenu son droit de rappel (clause 8.06 de la convention collective 2020-2025).
- La personne doit également être le ou la chercheur.e principal.e du projet.

Note : Les projets de recherche menés dans le cadre d'études aux cycles supérieurs ne sont pas admissibles.

4. Critères d'évaluation

Projet de recherche (75 pts)

- Originalité et contribution à l'avancement des connaissances
- Problématique, approche théorique et objectifs de recherche
- Pertinence de l'approche méthodologique
- Pertinence des activités de diffusion prévues
- Retombées du projet en matière de formation des personnes étudiantes (répercussions sur l'enseignement universitaire)
- Calendrier et prévisions budgétaires

Dossier de la personne chargée de cours (*curriculum vitae*) **(25 pts)**

- Réalisations en recherche : participation à une équipe de recherche, activités de mobilisation, publications, communications, colloques, participation à des processus d'évaluation par les pairs, bourses, subventions, etc.
- Activités d'enseignement ou autres activités professionnelles.

5. Évaluation de la demande

L'évaluation des demandes reçues se réalisera conjointement par des personnes représentantes de la Fondation de l'UQTR et du Syndicat des chargés de cours.

6. Soumission de la demande

Retourner, par courriel **au plus tard le 1er décembre 2026 à 17 h**, à madame Valérie Baril-Sabourin (Valerie.Baril-Sabourin@uqtr.ca) les trois documents suivants :

- Votre curriculum vitae (format PDF)
- Votre demande (format PDF)
- Le formulaire d'autorisation de transmission de la demande dûment signé

7. Description et valeur de la bourse

Le financement maximal est de **7 500 $** par année. Les dépenses admissibles et non admissibles sont les mêmes que celles autorisées par les organismes subventionnaires (FRQ, CRSH, CRSNG, IRSC).

Les montants qui seront octroyés pour la réalisation des projets retenus seront disponibles dans un UBR spécifique au nom du ou de la responsable du projet au cours de la session **hiver 2027** et la somme devra être dépensée avant la fin du mois d'avril 2028. Le Décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) est chargé de gérer le budget, sur délégation du Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF).

Exemples de dépenses admissibles	Exemples de dépenses non admissibles
• L'engagement de personnel requis pour la réalisation du projet. • Les frais de droits d'auteur, de reprographie, de télécopie, d'achat de matériel didactique, de déplacement et de participation à un colloque ou congrès (jusqu'à concurrence de 10 % du montant total attribué au projet). • Les dépenses d'acquisition de logiciels ou d'équipements informatiques ou technologiques si elles sont justifiées par la nature du projet[1].	• Les dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier. • Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par une personne professeure ou chargée de cours (ou la rémunération de celle-ci). • Toute dépense non justifiée.

[1] Il est important de noter que tout matériel informatique acquis par l'entremise de la bourse demeure la propriété de l'UQTR.

8. Format de la demande

Une fois votre demande complétée, veuillez l'enregistrer en **format PDF** en spécifiant votre nom dans le nom du fichier enregistré. Acheminer le tout par courriel et joindre tous les documents pertinents (CV, formulaire d'autorisation de transmission de la demande dûment signé et autres documents en lien avec le projet, s'il y a lieu).

Normes de présentation de la demande (maximum 3 pages)

- Marges : 2 cm partout (haut, bas, gauche, droite).
- Police : Times New Roman (12 points).
- Interligne simple.
- Pied de page : indiquer votre nom complet et votre département.

Autres informations

- Indiquer s'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement.
- Identifier clairement les critères de la bourse auxquels vous répondez (voir le point 4 de ce document).
- Rédiger le texte dans un langage clair en évitant un jargon trop technique.
- Définir les acronymes et les abréviations lors de la première occurrence.

Certification

Dans l'éventualité d'une acceptation de la demande de financement, le requérant ou la requérante doit obtenir, s'il y a lieu, les certificats nécessaires (éthique, bons soins aux animaux, biosécurité) avant de débuter sa recherche. Aucune attribution budgétaire ne sera faite sans l'obtention du certificat requis. Si vous avez une telle certification, bien vouloir la joindre à votre demande.

9. Formulaire d'autorisation de transmission de la demande dûment signé

Veuillez noter que, en transmettant votre demande, vous acceptez le partage de votre demande avec les personnes membres du comité d'évaluation. Il est donc essentiel d'inclure à votre demande le formulaire de la page suivante.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Je consens à ce que mon dossier de candidature soit partagé avec les membres du jury. ☐

Nom et prénom :
Signature :
Date: